

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-04-79

Élection de deux représentants au Centre Permanent d'initiatives à l'Environnement du Gard (CPIE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- Vu la délibération 2025-01-16 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 relative à l'adhésion de la CCTC au CPIE du Gard (Centre Permanent d'initiatives à l'Environnement).

Par délibération n° 2025-01-16 du 30 janvier 2025, les membres du Conseil communautaire ont validé l'adhésion de la CCTC au CPIE du Gard (Centre Permanent d'initiatives à l'Environnement).

En effet, compte tenu des politiques publiques de la Communauté de communes Terre de Camargue en matière de gestion et prévention des déchets, il est apparu opportun d'adhérer au Réseau CPIE du Gard afin de bénéficier des conseils, des formations et des échanges d'expérience avec d'autres collectivités et acteurs locaux.

L'association MNE-RENE 30, labellisée centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Gard (CPIE du Gard) a pour objet d'accompagner les collectivités territoriales sur leur territoire, pour promouvoir et développer l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Ce partenariat est réalisé à travers la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et du développement durable, la coordination de programmes de sensibilisation, l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs et la mise à disposition de diverses ressources documentaires et pédagogiques.

Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant doivent être désignés pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue auprès du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Philippe BROUSSES comme membre titulaire et Mme Florence COMBE comme membre suppléante pour représenter la CCTC auprès du Conseil d'Administration et les autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.